

**CCAS d'Ancy-sur-Moselle**  
**Département de la Moselle**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration**

**Séance du 26 février 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni à la mairie d'Ancy-Dornot, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit et sur la convocation qui leur a été adressée en date du dix février deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Gilles SOULIER, Président.*

<b>Nombre de membres élus :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>07</b>
<b>Nombre de membres absents excusés :</b>	<b>02</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>01</b>
<b>Nombre de membres absents non excusés :</b>	<b>02</b>

**Étaient présents** : Mesdames Andrée DEPULLE, Pascale DIDAOUI, Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Maryse JASMIN, Marianne KUPKE, Martine SAS-BARONDEAU et Monsieur Gilles SOULIER

**Absents excusés** : Madame Sandrine JENOT et Monsieur Daniel MAURICE

**Absents non excusés** : Madame Chantal STEFFENS et Monsieur Thierry FRESSE

**Procuration** : Sandrine JENOT à Andrée DEPULLE

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice.**

Martine SAS-BARONDEAU est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucune observation n'ayant été formulée, il le soumet alors à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

Avant le début de la séance, le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Subvention 2025 versée à l'association départementale des Restaurants et Relais de Cœur de Moselle-Ouest

Le Conseil d'Administration accepte la demande.

**Ordre du Jour**

1. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024
2. Affectation du résultat de fonctionnement
3. Campagne bons de chauffage 2024-2025
4. Approbation du budget primitif 2025
5. Subvention 2025 versée à l'association départementale des Restaurants et Relais de Cœur de Moselle-Ouest

### **2025-25-02-01 (7.1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024**

Gilles SOULIER, Président, présente les comptes administratif et de gestion 2024.

Il rappelle que ces comptes sont sincères et équilibrés et donne ensuite connaissance des réalisations de dépenses et recettes par chapitre de fonctionnement.

La Vice-Présidente invite les membres du CCAS à délibérer.

Hors présence du Président, les membres du Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du comptable public ainsi que le compte administratif 2024 qui fait apparaître les résultats ci-dessous et qui sont en tous points identiques.

#### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses :	6 147,90 €
- Recettes :	8 000,00 €
- Résultat reporté d'excédent 2023 :	1 674,40 €

**Soit un résultat excédentaire de 3 526,50 €**

### **2025-25-02-02 (7.1) Affectation du résultat de fonctionnement**

Après avoir entendu le compte administratif 2024 et pris connaissance des dépenses et des recettes, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement 2024 de la manière suivante :

- Recettes de fonctionnement, article 002, la somme de 3 526,50 €

### **2025-25-02-03 (7.5) Campagne bons de chauffage 2024-2025**

#### **Rappel de la décision 2023-2024**

A l'unanimité, il avait été décidé de maintenir les plafonds de la campagne 2022-2023 qui étaient de :

- 17 085 €/an pour une personne seule
- 26 628 €/an pour un couple.

Les membres du CCAS, à l'unanimité, avaient également décidé de fixer le montant du bon à 300 €.

Le Président propose de reconduire la campagne de bons de chauffage pour un montant identique et une indexation des plafonds sur l'inflation portée à 1,3 %.

Les membres du Conseil d'administration acceptent, à 1 voix contre et 7 voix pour, de reconduire la campagne de bons de chauffage avec une aide de 300 € et de réviser les plafonds comme proposé.

Ainsi pour y prétendre, les personnes âgées de 65 ans et plus devront vivre en logement autonome, seules ou en couple, et ne devront pas dépasser les revenus 2023 suivants :

- 17 307 € par an pour une personne seule,
- 26 974 € par an pour un couple.

La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 avril 2025. Une information sera diffusée dans le bulletin communal.

### **2025-25-02-04 (7.1) Approbation du budget primitif 2025**

Après présentation par le Président du budget 2025, les membres du Conseil d'administration l'accepte et le vote à l'unanimité.

Celui-ci s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

- Section de fonctionnement : 9 526,50 €

### **2025-25-02-05 (7.5) Subvention à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest**

Le Président informe les membres du conseil d'administration d'une demande de subvention des « Restos du cœur » pour l'année 2025.

Il propose qu'une participation financière soit accordée à hauteur de 500 €.

Sur l'hiver 2023-2024, 2 291 repas ont été délivrés à des administrés de la commune.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration décident, pour l'exercice 2025, d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association départementale des restaurants et relis du cœur de Moselle-Ouest.

### **Divers**

Une étude sera faite pour une proposition aux administrés d'une mutuelle communale.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15 minutes.**

---


Liste des délibérations du 25 février 2025 :

- 2025-25-02-01 (7.1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024
- 2025-25-02-02 (7.1) Affectation du résultat de fonctionnement
- 2025-25-02-03 (7.1) Campagne bons de chauffage 2024-2025
- 2024-26-03-03 (7.1) Approbation du budget primitif 2025
- 2025-25-02-05 (7.5) Subvention à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest

Fait en délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président

Gilles SOULIER



La secrétaire de séance

Martine SAS-BARONDEAU

